

Délibération

Générale

colonial

DELIBERATION n° 45/6e L portant réforme et refonte des tarifs de publicité du « Réveil de Djibouti » :

n° 45/6e L

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCALDate de publication
1 avril 1964Numéro JO
n° 4 du 01/05/1964Date du numéro
1 mai 1964

VISAS

La Commission permanente de l'Assemblée Territoriale de la Côte Française des Somalis, Vu l'arrêté n° 415 du 15 avril 1961 instituant un poste d'agent intermédiaire de recettes au Service de l'Information et à l'Imprimerie Administrative : Vu l'arrêté n° 836BLS du 26 juillet 1961 rendant, exécutoire la délibération n° 249 du 23-juillet 1961. portant refonte des tarifs, de publicité du «Réveil de Djibouti »

Sur proposition du Conseil de Gouvernement dans sa séance du 24 mars 1964, Dans sa séance du 27 mars 1964, a adopté la délibération dont la teneur suit :

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

— La location de tout espace publicitaire dans les colonnes du «Réveil de Djibouti» sera calculée en fonction de Sa surface en millimètres carrés, conformément au barème joint à la présente délibération.

Art. 2

— Sont/abrogées toutes dispositions antérieures concernant les tarifs de publicité du bulletin d'information « Le Réveil de Djibouti », sauf en ce qui concerne les petites annonces dont le tarif demeure inchangé. BAREME DE PUBLICITE DU «REVEIL DE DJIBOUTI» Toutes éditions La location de tout espace publicitaire dans les colonnes du «Réveil de Djibouti est caleulée en fonction de sa surface en millimètres carrés au taux de 1 franc le millimètre carré. En raison d'impératifs typographiques, tout espace devra avoir au minimum la largeur d'une colonne, soit 45 millimètres. Tarif dégressif au mm2

Abonnement 1 insertion.....	1,00 fr.	2. —	0,95 fr	3 —	0,90 fr.	4 —	0,85 fr.	5 —	0,80
fr. 6 —	0,75 fr.	7 —	0,70 fr.	8 —	0,65 fr.					
9 —	0,60 fr.	10 —	0,55 fr.	11 —	0,50 fr.	12				
—	0,45 fr.	13 —	0,40 fr.	3 mois 13/20 —	0,35					
fr. 20/26 —	0,30 fr.	6 mois 26 —	0,25 fr.	52 —	0,20					
fr. 1 an Tarif quart de page			Abonnement 1 insertion.....	20.000 fr.	2.								
—	30.000 fr.	3 —	40.000 fr.	4 —	45.000 fr.	5				
—	50.000 fr.	6 —	55.000 fr.	7 —	60.000 fr.	8				

—65.000 fr. 9 —70.000 fr. 10 —75.000 fr.
11 —80.000 fr. 12 —85.000 fr. 13 —90.000
fr. 3 mois 26 —.....150.000 fr. 6 mois 52 —.....200.000 fr. 1 an

Demi-page.....30.000 fr. Une page.....50.000 fr. Dans le cadre d'un abonnement prix s'entendent pour des textes typographiques ne faisant pas l'objet de modifications fréquentes, toutes modifications pouvant entraîner la perception d'un supplément. Une réduction pourra être accordée à l'annonceur souscrivant simultanément plusieurs abonnements à l'année pour des emplacements publicitaires différents dans un même numéro du «Réveil de Djibouti ». Au-dessus de 2 abonnements, réduction de 5% Au-dessus de 3 abonnements, réduction de 10% Au-dessus de 5 abonnements, réduction de 15 % Au-dessus de: 7 abonnements réduction de 20 à 30 % Observations. — Il n'est pas fixé de dimension maximum pour les locations publicitaires. La Direction du «Réveil de Djibouti» se réserve néanmoins le droit de refuser ou de reporter toute annonce risquant de compromettre la mise en page. Il peut, toutefois, être réservé deux ou plusieurs emplacements distincts pour le même annonceur dans le numéro. La publicité rédactionnelle est acceptée par le «Réveil» ; toutefois, selon l'usage, le texte sera suivi de la mention: « (communiqué) ». Les clichés photographiques, les dessins et toutes compositions sont acceptés dans le «Réveil». Les frais de clichage sont à la charge du client, Pour les petites annonces, aucune limitation de lignage n'est fixée. Seuls les caractères employés ne sauraient excéder douze capitales.
